

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DE LA LICENCE DROIT MENTION DROIT
3^{EME} ANNEE – GROUPE 1**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

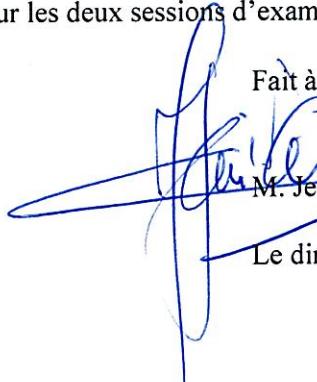
- Vu les articles L712-2, al 4, 5[°]et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la licence de Droit – 3ème année, groupe 1 :

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
HAKIM	Nader	PR	Histoire de la pensée juridique (semestre 2)
<i>Membres du jury :</i>			
AUZERO	Gilles	PR	Droit du travail (semestre 2)
MELIN-SOUCRAMANIEN	Berengère	MCF	Procédure civile (semestre 1)
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
DROUOT	Guillaume	PR	Droit civil (semestre 1)
MARIE	Alexis	PR	Droit international public (semestre 2)
PAOLETTI	Marion	PR	Science politique générale (semestre 1)

Article 2 : Ce jury est constitué pour les deux sessions d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Pessac, le 19 septembre 2025

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG